

# TERRES MAGIQUES DES INCAS

## VOTRE SATISFACTION, NOTRE EXIGENCE

### LE CLIMAT :

La notion de saison perd quelque peu de son sens dans cette zone intertropicale et il existe 2 périodes principales : une période sèche et une période humide.

L'importance de chaque période est variable selon les 3 zones géographiques qui découpent le pays.

Sur la partie côtière, les précipitations sont pratiquement inexistantes et le climat est sec.

A Lima, une couche brumeuse et humide, la célèbre garua, enveloppe la ville d'avril à novembre et elle particulièrement importante en août où les températures sont comprises entre 13 et 17 degrés. Les autres mois, les températures oscillent, dans la capitale, entre 20 et 26 degrés.

Dans les Andes (la Sierra), le contraste entre les mois humides et la période sèche est plus marquée. D'avril à septembre, le climat est sec ; les précipitations étant plus importantes les autres mois de l'année, particulièrement en décembre et janvier.

Le contraste des températures est également plus marqué que sur la côte et la différence entre la journée et la nuit est importante pendant la saison sèche (environ 20 degrés le jour alors que les températures avoisinent 0 degré la nuit).

Enfin, dans la partie amazonienne, les pluies sont abondantes de janvier à mars et exceptionnelles les autres mois. Les températures sont plus élevées que dans les 2 autres régions géographiques et elles dépassent souvent les 30 degrés la journée pour se situer entre 20 et 26 degrés la nuit.

Pour une information en temps réel sur le climat du Pérou, nous vous conseillons de visiter le site Yahoo weather ([http://fr.weather.yahoo.com/amerique\\_du\\_sud/Perou/](http://fr.weather.yahoo.com/amerique_du_sud/Perou/))

### FORMALITES ADMINISTRATIVES / DIVERS:

#### Passeport et Visa :

Les ressortissants de l'Union Européenne n'ont pas besoin de visa pour entrer au Pérou, un passeport valable 6 mois après la date de retour est suffisant.

L'autorisation de présence sur le territoire péruvien, délivrée par les autorités lors de l'arrivée, est de 90 jours. Cette autorisation peut être prorogée de 90 jours.

Pour plus de détails sur les formalités, nous vous invitons à consulter le site Yahoo travel (<http://fr.travel.yahoo.com/020820/3/15we.html>)

#### Vaccin :

La vaccination contre la fièvre jaune est l'unique obligation pour entrer au Pérou. Bien que la zone amazonienne du Pérou ne soit pas endémique, un traitement préventif antipaludeen est également conseillé.

Pour plus de détails sur la situation sanitaire, nous vous invitons à consulter le site Yahoo travel (<http://fr.travel.yahoo.com/020820/3/15wk.html>)

### Taxes d'aéroport :

Vous devrez vous acquitter d'un montant de :

- 30.25 dollars américains pour un vol international
- 6.05 dollars américains pour un vol national

payable à l'aéroport péruvien duquel vous décollez.

Ces montants sont ceux en vigueur depuis janvier 2006.

### Monnaie :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1991, la monnaie péruvienne est le nuevo sol.

De nombreux commerces acceptent le règlement en dollar américain et vous pourrez changer la monnaie américaine dans toutes les villes péruviennes sans aucun problème (de préférence dans les bureaux de change officiel, évitez les vendeurs dans la rue).

Emportez avec vous des dollars est donc indispensable !

Le change entre le dollar et le nuevo sol est stable depuis de nombreuses années et se situe entre 3,20 et 3,40 nuevos soles pour un dollar.

Vous trouverez également sans difficulté des distributeurs de billets de banque qui acceptent les cartes bancaires internationales (Visa...).

Pour connaître précisément le taux de change, vous pouvez utiliser le convertisseur de monnaie convertissimo sur le site <http://www.xe.com/ucc/fr/>

### Decalage horaire :

Le décalage est de – 7 heures en été et – 6 heures en hiver.

Pour connaître l'heure actuelle au Pérou ; vous pouvez consulter le site de l'horloge parlante (<http://www.horlogeparlante.com/information.php?country=1004&cpt=1&en=0>)

Pour plus de précisions ; vous pouvez vous adresser directement à l'Ambassade ou au Consulat du Pérou à Paris qui assurent également la promotion du tourisme :

- **Ambassade du Pérou** : 50, avenue Kléber (métro Kléber)  
75016 Paris  
Tel : 01-53-70-42-00  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h45  
Site internet : [www.amb-perou.fr](http://www.amb-perou.fr)
  
- **Consulat du Pérou** : 25, rue de l'Arcade (métro Georges V)  
75008 Paris  
Tel : 01-42-65-25-10  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 15h